



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 5.2 de l'ordre du jour provisoire

Quinzième session ordinaire

Rome, 19–23 janvier 2015

**MISE EN ŒUVRE DU DEUXIÈME PLAN D'ACTION MONDIAL POUR
LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE**

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction	1 - 4
II. Assistance technique et aux politiques	5 - 7
III. Conservation <i>in situ</i> et gestion à l'exploitation	8 - 13
IV. Conservation <i>ex situ</i>	14 - 16
V. Utilisation durable	17 - 30
VI. Renforcement durable des capacités institutionnelles et humaines	31 - 35
VII. Indications que la Commission est invitée à donner	36

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mm173f

I. INTRODUCTION

1. À sa quatorzième session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) s'est félicitée des progrès accomplis dans la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le deuxième Plan d'action mondial). Elle a demandé à l'Organisation de continuer à aider les pays à renforcer leurs capacités aux fins de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, en étroite collaboration avec le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Traité) et d'autres partenaires¹.
2. La Commission a également encouragé à mener des activités de suivi dans le domaine de la conservation et de l'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA), y compris la conservation et la gestion *in situ* des ressources, leur conservation *ex situ*, leur utilisation durable et le renforcement durable des capacités institutionnelles et humaines.
3. La septième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe de travail) s'est tenue du 9 au 11 juillet 2014².
4. Le présent document contient des informations sur les mesures prises par la FAO pour donner suite aux demandes de la Commission. Il fait le point des travaux en cours ou déjà réalisés depuis la dernière session de la Commission et invite celle-ci à donner des indications concernant la poursuite des activités menées à l'appui de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, en tenant compte des recommandations pertinentes du Groupe de travail.

II. ASSISTANCE TECHNIQUE ET AUX POLITIQUES

5. Comme en témoignent le Cadre stratégique révisé de la FAO et, plus particulièrement, son Objectif stratégique 2 (Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches), le rôle central que jouent les ressources phylogénétiques aux fins de la sécurité alimentaire et de la nutrition est largement reconnu. La publication récente du *Deuxième rapport sur l'état des ressources phylogénétiques mondiales pour l'alimentation et l'agriculture* et l'adoption du deuxième Plan d'action mondial qui a suivi ont exercé un effet de levier considérable en attirant l'attention sur l'importance des ressources phylogénétiques aux fins de l'accroissement de la productivité agricole et de la protection de l'environnement, en particulier dans le contexte du changement climatique et de ses effets, de la dégradation et de l'épuisement des ressources naturelles et des divers facteurs démographiques et socioéconomiques qui contribuent à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition. Le regain d'attention accordé à ces ressources offre à la Commission à la fois des occasions uniques à saisir et de nouveaux défis à relever dans le cadre de son mandat et de son engagement, et la possibilité de mettre à profit les résultats positifs obtenus et de donner ainsi aux pays membres les moyens d'exploiter les potentialités des RPGAA aux niveaux national, régional et international, grâce à une conservation efficace de ces ressources et à leur utilisation durable.
6. Pendant la période considérée, la FAO a continué d'aider les pays dans la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial en intervenant sur le plan technique et des politiques au titre des cinq objectifs stratégiques de l'Organisation, en particulier de son Objectif stratégique 2. Les activités menées par la FAO visent à renforcer les capacités institutionnelles et humaines et à favoriser la mise en place d'un environnement favorable.
7. Un mécanisme d'exécution essentiel des activités de la FAO à cet égard est le renforcement des partenariats et le resserrement des liens. Les interventions menées dans les pays sont facilitées par la collaboration établie avec divers partenaires, y compris la Convention sur la diversité biologique (CDB), les centres internationaux de recherche agronomique du Groupe consultatif pour la recherche

¹ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 95.

² CGRFA-15/15/14.

agricole internationale (GCRAI) et un certain nombre d'organisations intergouvernementales régionales, telles que l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), l'Organisation de coopération économique (OCE) de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA). Les partenariats ainsi établis assurent une exécution plus efficace des activités relatives à la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial. Ainsi, par exemple, la FAO travaille actuellement, en collaboration avec l'Union africaine et sous les auspices du Programme semences et biotechnologies pour l'Afrique (PSBA), à l'élaboration d'un cadre stratégique pour le renforcement du secteur semencier en Afrique. Le PSBA, dont six grands volets couvrent l'ensemble des interventions relatives à la gestion des ressources phylogénétiques et à leur conservation, de l'amélioration des plantes cultivées à la livraison de semences, vise également à améliorer la préparation aux catastrophes. La FAO travaille en collaboration avec un certain nombre d'organismes sous-régionaux aux fins de l'élaboration et de l'harmonisation des politiques, des lois et des stratégies qui régissent le secteur des semences et d'autres aspects de la conservation et de l'utilisation des ressources phylogénétiques, y compris les transferts transfrontaliers. On trouvera ci-après des renseignements plus détaillés concernant ces activités (voir les sections III à VI).

III. CONSERVATION *IN SITU* ET GESTION À L'EXPLOITATION

8. La Commission, à sa quatorzième session, a insisté sur l'importance de la conservation *in situ* et de la gestion à l'exploitation des ressources phylogénétiques et a demandé à la FAO de rédiger un document de réflexion exposant dans le détail la gouvernance, la structure, les fonctions et les incidences financières d'un réseau mondial pour la conservation *in situ* et la gestion à l'exploitation des ressources phylogénétiques, ou bien de deux réseaux distincts chargés des mêmes tâches, pour examen par le Groupe de travail et par la Commission, à leurs prochaines sessions ordinaires respectives³. Elle a précisé que ce document devait aussi traiter des moyens d'améliorer et renforcer les réseaux nationaux et régionaux et d'éviter les doublons.

9. De novembre 2013 à mars 2014, la FAO a organisé une série de consultations d'experts, de parties prenantes et de pays membres afin d'examiner les options relatives à l'établissement d'un réseau mondial pour la conservation *in situ* et la gestion à l'exploitation des ressources phylogénétiques. Un document de réflexion sur l'établissement d'un réseau mondial pour la conservation *in situ* et la gestion sur site d'exploitation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (*Concept Note on Global Networking of In Situ Conservation and On-Farm Management of Plant Genetic Resources for Food and Agriculture*⁴) a ensuite été élaboré, en vue de son examen par le Groupe de travail. Le Groupe de travail s'est penché sur ce document à sa septième session et a recommandé que celui-ci soit approfondi. Il a aussi recommandé que la Commission envisage de demander à la FAO d'organiser des échanges informels permettant aux parties concernées de débattre de la question de ce réseau mondial et de formuler diverses options, notamment sur ses fonctions, sa structure de gouvernance et les ressources nécessaires, sous réserve que des fonds extrabudgétaires soient disponibles. Le Groupe de travail a demandé que cette réunion ait lieu immédiatement après sa prochaine session⁵. La version révisée du document de réflexion est publiée sous la cote CGRFA-15/15/Inf.22.

10. La Commission a aussi souligné combien il était important de créer des réserves génétiques destinées à la conservation *in situ* de plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées, qui pourraient aussi comprendre dans certains cas des cultivars traditionnels, et a demandé à la FAO d'envisager de prêter un appui technique dans ce domaine. Par ailleurs, elle a rappelé aux donateurs que des ressources extrabudgétaires seraient nécessaires pour constituer ces réserves.

11. La FAO, en collaboration avec des partenaires locaux et internationaux, apporte son appui à diverses activités de terrain concernant la conservation *in situ* des ressources phylogénétiques et leur

³ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 96.

⁴ CGRFA/WG-PGR-7/14/Inf.3.

⁵ CGRFA-15/15/14, paragraphe 10.

gestion à l'exploitation. Elle appuie également un certain nombre d'initiatives régionales dans ce domaine, y compris celles de la SADC. Deux nouveaux projets pour l'intégration de la conservation et de l'utilisation de la biodiversité agricole dans les politiques publiques ont récemment été approuvés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et seront bientôt mis en route en Bolivie et en Équateur, sous la coordination de la FAO⁶.

12. Dans le cadre des efforts mis en œuvre pour appeler l'attention sur l'importance d'un élargissement de la diversité des plantes cultivées à l'exploitation, la FAO a participé aux côtés de Bioersity International et d'autres parties prenantes internationales, régionales et nationales, à l'organisation de la troisième Conférence internationale sur les espèces négligées et sous-utilisées: pour une Afrique à l'abri de l'insécurité alimentaire, qui s'est tenue à Accra (Ghana) en septembre 2013. En marge de cette conférence, la FAO a organisé une manifestation sur le thème de la promotion et du développement de l'utilisation de la diversité des fruits et des légumes sous-utilisés, visant à favoriser l'établissement de partenariats stratégiques pour la mise en place d'activités de collaboration sur ce thème.

13. La FAO a récemment mis au point deux projets de directives techniques, en vue de leur examen par la Commission à la présente session: l'un sur la conservation et l'utilisation des variétés locales au niveau national (*National level conservation and use of landraces*⁷) et l'autre sur la conservation des plantes sauvages apparentées au niveau national (*National level conservation of crop wild relatives*⁸).

IV. CONSERVATION EX SITU

14. La Commission, à sa quatorzième session ordinaire, a approuvé les *Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (les Normes applicables aux banques de gènes) et a demandé à la FAO de les publier et diffuser à grande échelle, d'en faire connaître l'importance et d'aider les pays à renforcer leurs capacités en vue de leur application. Elle a aussi prié l'Organisation de mener une enquête sur la mise en œuvre de ces normes et de faire rapport sur leur incidence, leur pertinence et leur efficacité⁹.

15. Les Normes applicables aux banques de gènes ont été publiées et peuvent être téléchargées à partir du site web de la FAO¹⁰. Leur lancement officiel a eu lieu le dernier jour de la dernière session de la Commission¹¹ et une série d'entretiens les concernant ont été diffusés. Elles seront également distribuées sous format électronique sur des dispositifs de stockage portables, en particulier dans les pays en développement où l'accès à Internet est limité. Le Groupe de travail, à sa dernière session, a recommandé que la Commission demande à la FAO de renforcer son assistance technique aux pays aux fins de la mise en œuvre des Normes applicables aux banques de gènes¹².

16. La FAO participe et apporte son appui aux examens des banques de gènes menés sous les auspices du programme de recherche du GCRAI pour la gestion et l'entretien des collections d'espèces cultivées, en partenariat avec le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures. L'Organisation continue de recevoir des demandes d'aide pour la collecte et la conservation des ressources

⁶ GCP/BOL/046/GFF, *Conservation and sustainable use of agro-biodiversity to improve human nutrition in five macro eco-regions* (conservation et utilisation durable de la biodiversité agricole pour améliorer la nutrition humaine dans cinq macro-écorégions); et GCP/ECU/086/GFF, *Mainstreaming the use and conservation of agrobiodiversity in public policy through integrated strategies and in situ implementation in four Andean Highlands provinces* (intégration de l'utilisation et de la conservation de la biodiversité agricole dans les politiques publiques grâce à des stratégies intégrées et leur mise en œuvre *in situ* dans quatre provinces des hauts plateaux andins).

⁷ CGRFA-15/15/Inf.23.

⁸ CGRFA-15/15/Inf.24.

⁹ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 103.

¹⁰ <http://www.fao.org/agriculture/crops/plan-thematique-du-site/theme/seeds-pgr/gbs/fr/>

¹¹ <http://www.fao.org/news/story/fr/item/174838/icode/>

¹² CGRFA-15/15/14, paragraphe 11.

phytogénétiques et poursuit sa contribution aux activités de terrain mises en œuvre dans les pays pour améliorer les capacités des banques de gènes. Elle a ainsi contribué à la modernisation de l'infrastructure du Centre pour les ressources phytogénétiques de la SADC, à Lusaka (Zambie), qui offre à ses pays membres des doublons de sécurité de leurs collections *ex situ*. Travaillant en collaboration avec le Secrétariat du Traité, la FAO diffuse des outils d'analyse écogéographique visant à faciliter la détection des lacunes au sein des collections *ex situ* et l'élaboration de plans pour une collecte de matériel génétique bien ciblée¹³.

V. UTILISATION DURABLE

17. La Commission, à sa dernière session, a prié la FAO de continuer à collaborer avec des partenaires aux fins du renforcement des capacités dans les domaines de la sélection végétale et des systèmes semenciers, et a appelé les donateurs à fournir des ressources extrabudgétaires en faveur de ces secteurs. Elle a indiqué combien il était important de mettre en place ces initiatives en synergie avec le Programme de travail sur l'utilisation durable du Traité¹⁴.

Renforcement des systèmes semenciers

18. À sa dernière session, la Commission a demandé à son Groupe de travail d'examiner le projet de guide relatif à la formulation des politiques semencières nationales (*Draft Guide for National Seed Policy Formulation*), afin de le porter à l'attention de la Commission à sa quinzième session ordinaire¹⁵. Le Groupe de travail s'est penché sur le projet de guide à sa septième session. Il est convenu que les membres et les observateurs de la Commission pourraient ensuite présenter des observations écrites au Secrétariat et a recommandé que celui-ci présente ces contributions dans la mesure du possible ou propose un débat à leur sujet, et qu'il les rassemble dans une annexe du projet de guide, afin qu'elles soient parachevées et approuvées par la Commission à sa quinzième session ordinaire¹⁶. La version révisée du projet de guide est présentée dans le cadre du document publié sous la cote CGRFA-15/15/Inf.25 (en anglais seulement).

19. À la demande des pays, la FAO a continué de fournir une assistance technique et aux politiques visant à favoriser le développement du secteur semencier et le renforcement des partenariats aux niveaux national et régional. Des activités de développement ou de renforcement du secteur des semences ont ainsi été mises en œuvre en Afrique, en Asie et en Amérique latine et dans les Caraïbes dans le cadre de projets réalisés au titre du Programme de coopération technique (PCT) et de projets financés par des fonds fiduciaires. Ces projets ont comporté l'élaboration de politiques et de lois régissant les semences, et/ou leur examen, le renforcement des institutions et la mise en place d'entreprises semencières locales.

20. Un volet de plus en plus crucial des activités menées par la FAO dans le secteur des semences concerne le renforcement des systèmes semenciers locaux. Pour ce faire, l'Organisation apporte son soutien à la mise en place d'un environnement favorable à la création d'entreprises semencières et à la promotion d'une gestion efficace de celles-ci au niveau local. À cet égard, la FAO a participé, aux côtés d'éminents spécialistes issus d'un large éventail d'institutions, à une consultation technique sur les politiques relatives aux semences et aux engrais, qui s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) en décembre 2013. Il s'agissait d'élaborer des cadres de réglementation applicables aux semences et aux engrais et politiquement réalisables, qui alimenteraient le processus de l'Année de l'agriculture 2014 de l'Union africaine. Une consultation d'experts sur la sécurité du système semencier, dont les actes seront bientôt publiés, a aussi été organisée à Addis-Abeba en décembre 2013.

21. Par ailleurs, la FAO a guidé l'élaboration d'un document de synthèse et a contribué aux travaux sur les intrants agricoles (semences, engrais et aliments destinés au bétail) menés lors de la dixième réunion de la plateforme de partenariat du Programme détaillé pour le développement de

¹³ <http://www.planttreaty.org/?q=fr/content/les-outils-capfitogen>

¹⁴ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 98.

¹⁵ CGRFA/WG-PGR-7/14/Inf.2.

¹⁶ CGRFA-15/15/14, paragraphe 13.

l'agriculture africaine (PDDAA), intitulée Conférence panafricaine sur l'agriculture et le développement rural, qui s'est tenue à Durban (Afrique du Sud) du 19 au 22 mars 2014. Les résultats de ces travaux et des huit autres cycles d'activités ont constitué le fondement du document de synthèse élaboré pour la Conférence conjointe des Ministres de l'agriculture, du développement rural, des pêches et de l'aquaculture de l'Union africaine, qui s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) du 28 avril au 2 mai 2014.

22. Afin d'assurer l'intégration des interventions d'urgence prévoyant la fourniture de semences dans le développement global du secteur semencier à long terme, la FAO encourage l'utilisation de méthodes d'évaluation plus efficaces pour les systèmes semenciers dans les pays membres touchés par des catastrophes. Dans ce contexte, l'Organisation assure la mise en œuvre d'un projet financé par la Direction générale de l'aide humanitaire et de la protection civile (ECHO) de la Commission européenne, dont une composante vise à renforcer la capacité des professionnels de l'aide humanitaire à effectuer des évaluations précises et fiables de la sécurité des semences dans les situations d'urgence et de redressement intéressant huit pays du Sahel et de la Corne de l'Afrique.

23. La FAO s'emploie actuellement à renforcer les partenariats noués avec les organismes opérant dans le secteur, y compris la Fédération internationale des semences (FIS), l'Association internationale d'essais de semences (ISTA), les Systèmes des semences de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV). Il s'agit d'aider ainsi les pays à mettre en place le cadre réglementaire et les capacités nécessaires à la création d'industries semencières viables et à renforcer les capacités requises pour la fourniture de semences et de matériel végétal de qualité, surtout aux petits exploitants agricoles.

Renforcement de la sélection végétale

24. Une série de consultations d'experts ont été organisées dans le cadre de la collaboration établie entre la FAO et le Secrétariat du Traité aux fins de la mise en œuvre du Programme de travail du Traité sur l'utilisation durable des RPGAA et sous les auspices de l'Initiative de partenariat mondial pour le renforcement des capacités de sélection végétale (GIPB). Il s'agissait d'élaborer une feuille de route pour promouvoir l'établissement d'un partenariat public-privé pour la présélection des espèces. Sous réserve de la disponibilité des fonds extrabudgétaires nécessaires, la GIPB organisera une vaste consultation des parties prenantes visant à obtenir des indications concernant la voie à suivre pour favoriser l'adoption des meilleures pratiques en matière d'établissement d'un partenariat public-privé en vue d'assurer l'élargissement de la base génétique des lignées parentales grâce à la présélection.

25. En réponse aux demandes émanant des États Membres, la FAO a mis en œuvre un certain nombre d'activités sur le terrain, financées aussi bien au titre du programme ordinaire que par des fonds fiduciaires et destinées à renforcer les capacités en matière de sélection végétale. Ainsi, par exemple, les activités mises en œuvre pour moderniser les infrastructures et renforcer les capacités humaines dans le cadre d'un projet de coopération technique régional intéressant six pays de la région de la SADC (Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Tanzanie et Zambie) ont permis de faire progresser les programmes nationaux d'amélioration des plantes cultivées. Par ailleurs, dans ces pays, le renforcement de la collaboration entre les conservateurs de matériel génétique et les sélectionneurs grâce à une formation dans le domaine de la présélection et à la participation conjointe de ceux-ci aux comités chargés des ressources phytogénétiques dans leurs pays respectifs, contribue à une meilleure utilisation des entrées de matériel génétique en matière de sélection végétale. Des réunions régionales et des ateliers nationaux de parties prenantes ont été organisés à l'intention de tous les pays participants. Des fonds supplémentaires sont essentiels pour financer les activités communes à mettre en œuvre pour entretenir les partenariats établis. De même, des ressources supplémentaires seront nécessaires pour promouvoir une meilleure utilisation du matériel phytogénétique dans les pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord qui, grâce à l'élaboration de stratégies nationales en matière de ressources phytogénétiques, s'efforcent d'assurer une collaboration plus étroite entre les conservateurs de banques de gènes, les sélectionneurs et le secteur semencier.

26. Une initiative régionale pilote misant sur la filière du manioc pour lutter contre la pauvreté dans le nord du Ghana a été mise en œuvre au titre de l'Objectif stratégique 3 de la FAO, *Réduction de*

la pauvreté rurale. Des études ont été réalisées afin de déterminer dans quelle mesure les exploitants agricoles avaient accès au matériel de plantation de haute qualité de variétés de manioc optimales et de recenser les facteurs qui entravaient la mise en culture des variétés les plus adaptées. Les enseignements à tirer de ces études devraient être pris en compte lors de l'élargissement à plus grande échelle du projet pilote. Ils seront aussi mis à profit dans le cadre d'autres interventions en voie d'élaboration, notamment un projet visant à améliorer les moyens d'existence des petits producteurs de la filière des racines et des tubercules en renforçant leurs liens avec les marchés nationaux et régionaux dans un certain nombre de pays africains du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Malawi, Cameroun, Ouganda, Rwanda et Côte d'Ivoire), actuellement en cours d'évaluation par la Commission européenne en vue de son financement.

27. Les études déjà menées par l'Initiative de partenariat mondial pour le renforcement des capacités de sélection végétale dans une centaine de pays ont permis de constater que dans bien des cas l'insuffisance critique de capacités, en termes de personnel qualifié, d'infrastructures fonctionnelles, de soutien opérationnel et de technologies modernes, limitait considérablement l'efficacité et la productivité des programmes de sélection végétale dans les pays membres de la FAO. Il en résulte un déficit de variétés adaptées, susceptibles d'apporter une contribution utile à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à l'adaptation au changement climatique. Face à cette situation, la GIPB a mis au point un outil d'analyse des capacités en matière de sélection végétale, à la fois simple et adaptable, permettant d'évaluer les capacités d'un organisme dans ce domaine et sa fonctionnalité. Il peut être utilisé par les gestionnaires et les organismes de financement pour étayer la conception, la mise en œuvre et la gestion de programmes de sélection axés sur les résultats et augmenter les probabilités de succès des investissements effectués aux niveaux local, national et international. La plateforme basée sur le web, développée conjointement par la FAO, le Département de l'agriculture des États-Unis et l'Université Cornell, sous les auspices de la GIPB, sera déployée prochainement sur le site de cette dernière, actuellement remanié pour satisfaire aux normes institutionnelles de l'Organisation.

28. Le Programme commun de la FAO et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture) offre un important mécanisme pour la fourniture d'un appui technique aux fins de l'amélioration des plantes cultivées. La Division mixte assure actuellement la mise en œuvre de projets de coopération technique pertinents intéressant 91 pays et menés dans le cadre de 72 projets nationaux, régionaux et interrégionaux. Par ailleurs, les chercheurs de 36 pays collaborent actuellement à cinq projets de recherche coordonnée sur ce thème. Par le truchement de ses propres laboratoires situés à Seibersdorf (Autriche), la Division dispense aussi des cours de formation individuels et collectifs et fournit des services d'analyse technique, concernant en particulier l'irradiation des semences et autres propagules pour l'induction de mutations. Elle mène également des travaux de recherche adaptative visant à renforcer l'efficacité des processus d'induction de mutations et d'identification de mutants présumés, ainsi que leur utilisation aux fins de l'amélioration des plantes cultivées.

29. Saisissant l'occasion de sa participation à un certain nombre d'instances internationales et de colloques scientifiques, la FAO a mobilisé ses partenaires afin d'appeler l'attention sur la nécessité impérieuse d'une meilleure conservation et d'une utilisation accrue des ressources phytogénétiques pour améliorer les capacités d'adaptation des systèmes de culture au changement climatique et préserver la sécurité alimentaire et la nutrition. Ces occasions propices ont été notamment diverses manifestations accueillies par la FAO en marge de la cinquième session de l'Organe directeur du Traité et la participation de l'Organisation au Colloque international sur la génétique et la sélection du blé dur, qui s'est tenu à Rome (Italie) en mai 2013, à la Conférence sur les ressources phytogénétiques organisée par l'Association européenne pour l'amélioration des plantes (Eucarpia) et intitulée *Pre-breeding – fishing in the gene pool* (présélection: comment pêcher dans le réservoir génétique), qui a eu lieu à Alnarp (Suède) en juin 2013, et au Congrès international de la sélection végétale, tenu à Antalya (Turquie) en novembre 2013. Une autre occasion analogue a été la participation de la FAO à la réunion du Conseil indépendant du GCRAI pour les sciences et les partenariats, tenue à Washington (États-Unis), en mars 2014.

30. La Fondation Bill et Melinda Gates et la Fondation des Nations Unies ont octroyé des financements à la GIPB, de 2007 à 2012, au titre d'un projet coordonné par le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures et visant à sécuriser la base biologique de l'agriculture et à promouvoir une utilisation nouvelle et plus complète des ressources phylogénétiques (*Securing the Biological Basis of Agriculture and Promoting New and Fuller Use of Crop Genetic Resources*). Grâce à ces fonds, la GIPB, plateforme multipartite mise en place pour aider les pays dans la mise en œuvre de l'Article 6 du Traité, a pu élaborer et diffuser du matériel de sensibilisation et d'orientation, mener une enquête exhaustive sur les capacités en matière de sélection végétale et offrir un portail d'information et de référence à la communauté mondiale des spécialistes de la sélection végétale. Des cours de formation sur la présélection ont été dispensés et un cours d'apprentissage en ligne a été mis au point afin d'accroître davantage les possibilités d'accès au matériel didactique. Un plan d'action a été élaboré en vue de l'engagement à long terme dont la faiblesse généralisée des capacités mise en évidence par plusieurs études avait indiqué la nécessité. Toutefois, il n'a pas été possible de mobiliser les fonds supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre des activités inscrites dans le plan d'action et visant à corriger les faiblesses recensées dans les pays. La FAO a donc assuré, sur son propre budget de base, le maintien d'une présence strictement minimale de la GIPB sur Internet, une situation qui est clairement insoutenable.

VI. RENFORCEMENT DURABLE DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES ET HUMAINES

Stratégies nationales en matière de ressources phylogénétiques

31. La Commission, à sa dernière session, s'est félicitée de l'aide que la FAO apportait aux pays en vue de l'élaboration de leurs stratégies nationales en matière de ressources phylogénétiques et de la mise au point de pratiques optimales et d'outils pour la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, et a demandé à l'Organisation d'élaborer un projet de directives sur les stratégies nationales relatives aux ressources phylogénétiques pour examen par le Groupe de travail et la Commission à leurs prochaines sessions¹⁷. Une série de consultations d'experts et de parties prenantes ont donc été organisées à cet effet pendant la période allant de novembre 2013 à mars 2014. S'inspirant des résultats de ces consultations, la FAO a mis au point le projet de directives pour l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture intégrant les principes du deuxième Plan d'action mondial (*Draft guidelines for developing a national strategy for plant genetic resources for food and agriculture: translating the Second Global Plan of Action for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture into National Action*)¹⁸.

32. Le Groupe de travail, à sa dernière session, s'est penché sur le projet de directives mis au point par la FAO et a formulé un certain nombre d'observations à son sujet. Il a recommandé que le Secrétariat examine les directives proposées en tenant compte de ces considérations et qu'il présente une version révisée du projet à la Commission, à sa prochaine session. Le Groupe a réaffirmé que l'élaboration de stratégies nationales en matière de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture relevait de la souveraineté des États et a donc recommandé que le caractère facultatif des directives soit indiqué expressément. Il a aussi recommandé que la section III des directives soit étoffée, en particulier pour ce qui concerne l'établissement d'un mécanisme de coordination au niveau national. À cet égard, le Groupe de travail a demandé que les directives soient améliorées en spécifiant que les stratégies nationales gagneraient à être élaborées et mises en œuvre avec la participation de deux groupes distincts de parties prenantes nationales: celles qui jouent un rôle opérationnel et celles dont le rôle est consultatif et/ou de coordination. Faisant observer que les directives devraient être adaptables aux objectifs nationaux, le Groupe de travail a recommandé de les réviser pour que leur utilisation soit facilitée en mettant en avant les principaux éléments et les activités prioritaires du deuxième Plan d'action mondial. On trouvera le projet de directives pour l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (*Draft*

¹⁷ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 99.

¹⁸ CGRFA/WG-PGR-7/14/Inf.1.

guidelines for developing a national strategy for plant genetic resources for food and agriculture: translating the Second Global Plan of Action for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture into National Action) dans le document portant la cote CGRFA-15/15/Inf.21.

33. Les processus d'élaboration de stratégies régionales pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques s'intensifient. On peut citer à titre d'exemple le Plan d'action stratégique 2014-2024 visant à améliorer la conservation et l'utilisation des ressources phylogénétiques d'Amérique centrale pour assurer une meilleure adaptation de l'agriculture au changement climatique (*Strategic action plan to strengthen conservation and use of mesoamerican plant genetic resources in adapting agriculture to climate change 2014-2024*) et les Directives générales de la SADC sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (*Plant Genetic Resources for Food and Agriculture Policy Guidelines*). Actuellement, la FAO apporte son appui à six pays de la SADC (Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Tanzanie et Zambie) et à quatre autres pays (Égypte, Liban, Jordanie et Iran) en vue de l'élaboration de leurs stratégies nationales en matière de ressources phylogénétiques. Elle contribue également à l'élaboration d'une stratégie dans ce domaine au Rwanda. L'approbation, par la Commission, du projet de directives pour l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture devrait avoir un effet catalyseur en encourageant des interventions similaires dans un nombre croissant de pays.

Mécanismes nationaux d'échange d'informations

34. La Commission, à sa dernière session, s'est félicitée des progrès accomplis dans la création de mécanismes nationaux d'échange d'informations et leur amélioration et a invité ses Membres à mettre en place ou à continuer d'actualiser ces mécanismes et à étudier d'autres moyens électroniques de collecte et de diffusion des données, en tenant compte des indicateurs adoptés pour le suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial. Elle a appelé à la mobilisation de ressources extrabudgétaires destinées à assurer ce suivi dans le plus grand nombre possible de pays et a rappelé qu'il fallait continuer à renforcer la collaboration avec le Traité afin que les mécanismes nationaux d'échange d'informations puissent apporter une contribution à la fois économique et efficace à l'établissement du Système mondial d'information¹⁹.

35. Des informations sur la mise à niveau de l'application informatique utilisée à cet effet, y compris ses fonctionnalités nouvelles et améliorées, sont fournies dans le document intitulé *Élaboration du troisième rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (CGRFA-15/15/16, paragraphe 9). Les mécanismes nationaux d'échange d'informations continueront de jouer un rôle essentiel dans la collecte et l'échange d'informations sur les ressources phylogénétiques. Ils apporteront une contribution utile au suivi et à la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, ainsi qu'à la préparation des évaluations périodiques de l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde.

VII. INDICATIONS QUE LA COMMISSION EST INVITÉE À DONNER

36. La Commission souhaitera peut-être:

CONSERVATION *IN SITU* ET GESTION À L'EXPLOITATION

- examiner le concept révisé exposé dans le document sur l'établissement d'un réseau mondial pour la conservation *in situ* et la gestion à l'exploitation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (*Global Networking of In Situ Conservation and On-Farm Management of Plant Genetic Resources for Food and Agriculture*) et envisager de demander à la FAO d'organiser des échanges informels permettant aux parties concernées de débattre de la question de ce réseau mondial et de formuler diverses options, notamment sur ses fonctions, sa structure de gouvernance et les ressources nécessaires, sous réserve que des fonds extrabudgétaires soient disponibles;

¹⁹ CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 100.

- inviter son Groupe de travail à examiner et réviser, le cas échéant, les deux projets de directives techniques portant respectivement sur la conservation et l'utilisation des variétés locales au niveau national (*National level conservation and use of landraces*) et sur la conservation des plantes sauvages apparentées au niveau national (*National level conservation of crop wild relatives*);

CONSERVATION *EX SITU*

- demander à la FAO de renforcer son assistance technique en faveur des pays aux fins de la mise en œuvre des Normes applicables aux banques de gènes;
- demander à la FAO de proposer un mécanisme permettant à la Commission et à son Groupe de travail de suivre la mise en œuvre des Normes applicables aux banques de gènes;

UTILISATION DURABLE

Renforcement des systèmes semenciers

- examiner le projet révisé de guide relatif à la formulation des politiques semencières nationales (*Revised Draft Guide for National Seed Policy Formulation*) en vue de sa mise au point définitive et de son approbation;
- demander à la FAO de poursuivre ses travaux à l'appui du renforcement des systèmes semenciers nationaux afin d'accroître la disponibilité de semences et de matériel de plantation de haute qualité, surtout pour les petits exploitants agricoles;

Renforcement de la sélection végétale

- réaffirmer la nécessité de fournir un appui technique dans le domaine de l'amélioration des plantes cultivées et d'améliorer la collaboration aux fins du renforcement des capacités de sélection végétale et du renforcement des systèmes semenciers à l'appui de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et de l'application de l'Article 6 du Traité;
- appeler à la mobilisation de fonds extrabudgétaires afin de favoriser la participation du plus grand nombre de pays possible aux activités de sélection végétale, y compris à l'appui de l'Initiative de partenariat mondial sur la sélection végétale et le renforcement des capacités;
- appeler à fournir un soutien constant au Programme mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture;

RENFORCEMENT DURABLE DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES ET HUMAINES

Stratégies nationales en matière de ressources phylogénétiques

- examiner et réviser, s'il y a lieu, le projet révisé de directives pour l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (*Revised draft guidelines for developing a national strategy for plant genetic resources for food and agriculture: translating the Second Global Plan of Action for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture into national action*), en vue de leur approbation;
- appeler à mobiliser des fonds extrabudgétaires pour aider les pays dans la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, y compris en contribuant à l'élaboration de leurs stratégies nationales pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques;

Mécanismes nationaux d'échange d'informations

- appeler à mobiliser des fonds extrabudgétaires pour aider les pays à établir et à renforcer leurs mécanismes nationaux d'échange d'informations pour le suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et pour l'élaboration du *troisième rapport sur l'état des ressources phylogénétiques mondiales pour l'alimentation et l'agriculture*.